Défense National

nationale Defence

Unité régionale de soutien aux cadets (Est)

CP 100 succursale Bureau-chef

Richelain QC J0J 1R0

(CMDT SB QUÉ ET CH-AP )

15 janvier 2024

Liste de distribution

INSTRUCTIONS DE RALLIEMENT

CHAMPIONNAT DE SITE DE BIATHLON QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Réf. : A. OAIC 14-42 – Programme commun - biathlon

# B. Ordre d’avertissement -Championnat de sites de biathlon 2024

1. En conformité avec la réf A., la série de championnats de biathlon des Organisations de cadets du Canada (SCBOCC) se déroule annuellement en quatre étapes :

1. étape I – sélection au CC/Esc;
2. étape II – championnat de site;
3. étape III – championnat provincial;
4. étape IV – championnat national.

1. Pour votre CC/Esc, l’étape II se tiendra le 3 et 4 février 2024 sur le site de biathlon (SB) Québec au centre de biathlon Myriam Bédard sur la Base Militaire de Valcartier

1. À la réf. B, tous les paramètres liés aux championnats de SB s’y retrouvent. Nous recommandons

fortement les entraîneurs d’en prendre connaissance : https://cjcr365.sharepoint.com/:f:/s/est/EtDRgNiXixGkCMXOobGoBEBNDoLaGkl96N67LBCxVCCqg?e=uP33Z3.

1. Inscriptions Forteresse. Les CC/Esc sont tenus d’inscrire leurs cadets dans la session par inscription Forteresse « SB QC et SB CH-AP » au plus tard deux semaines avant le championnat, soit le 18 janvier 2024. Les cadets ayant la limitation médicale « Ne peut manipuler une arme à feu (à air comprimé) ou un engin explosif » ne peuvent pas participer au championnat.

1. Le formulaire de la composition des équipes devra être transmis par courriel deux semaines avant le championnat au directeur de SB. Une copie papier devra être remise la journée du championnat.

1. Les présences et les récompenses seront entrées dans Forteresse par le directeur du SB.

1. Cadets en soutien. Le SB Québec et Chaudière-Appalaches est également à la recherche de 60 cadets en soutien pour aider à l’encadrement du championnat. Chaque CC/Esc participant doit au moins inscrire deux cadets en soutien. Les prérequis sont les suivants :

* 1. être âgé d’au moins 14 ans;
	2. être recommandé par le commandant de son CC/Esc;
	3. être inscrit dans la session par inscription Forteresse « SB QC et SB CH-AP » avant le 18 janvier 2024 à titre de cadet en soutien.

1. Advenant qu’un nombre insuffisant de cadets en soutien ne soient disponibles, les SB sont autorisés à utiliser des parents, pour autant que leur participation ne requiert aucune ressource de notre organisation et qu’ils soient en tout temps accompagnés de membres du personnel de notre organisation.

1. Personnel entraîneur. Le nombre maximal d’entraîneurs autorisés par CC/Esc est proportionnel au nombre d’athlètes autorisés pour participer au championnat, seulement un sera payé par L’URSC :

* 1. 8 athlètes et moins = 1 entraîneur;
	2. 9 à 16 athlètes = 1 ou 2 entraîneurs;
	3. 17 athlètes et plus = 1 à 3 entraîneurs.

1. Horaire. Vous trouverez à l’annexe A l’horaire détaillé du championnat. Prenez note que la journée du samedi est un entraînement obligatoire pour les CC/Esc afin que tous les cadets aient l’opportunité de tirer au champ de tir avant le championnat qui se tiendra le dimanche.

1. Transport. Les paramètres suivants décrivent les moyens de transport autorisés à l’annexe B pour déplacer les cadets en vue des championnats de SB :

1. parents/covoiturage : le transport des CC/Esc qui se trouvent à 25km et moins du lieu du championnat devra être effectué par les parents. Le covoiturage est recommandé;
2. location de véhicule 7 passagers : le CC/Esc situé à plus de 25km du lieu du championnat pourrait se faire autoriser la location d’un véhicule 7 passagers, mais une autorisation est requise de l’O Entr Rég avant de procéder;
3. autobus : si plusieurs CC/Esc à proximité ou sur le même itinéraire sont situés à plus de 25km, un autobus pourrait être loué.

1. Conformément au CANCDTGEN 013/22 – Utilisation de véhicules personnels à l’appui des activités de cadets, l’utilisation d’un véhicule personnel d'un membre des Forces armées canadiennes (FAC) ou d'un instructeur civil (IC) à l'appui d'activités autorisées, y compris le transport des cadets et de l’équipement, n’est pas permis, sauf pour son propre déplacement.

1. Repas. Tous les repas seront fournis durant la fin de semaine pour ceux qui couchent sur le camp de cadet. Pour ceux qui retournent à la maison ils devront amener leur repas.

1. Les installations des FAC n’offrent pas d’aliments sans allergènes et ne garantissent pas des conditions de préparation d’aliments exemptes d’allergènes. Ceci inclut également les services d’un fournisseur pour la prestation de services d’alimentation. Il revient aux individus de surveiller attentivement les aliments qu’ils consomment afin d’éviter les allergènes.

1. Pour tous les participants qui suivent un régime diététique particulier (végétarisme, végétalisme, etc.), il se peut que les FAC ne puissent répondre à vos besoins. Si des exigences alimentaires spéciales ne peuvent être comblées par les FAC, le participant est responsable de compléter son alimentation à

ses frais. Le coût des aliments et de la préparation ne sera pas remboursé. La logistique du transport/réfrigération des aliments ne relève pas de notre organisation.

1. Hébergement. Les cadets seront hébergés sur le camp de cadet
2. Tenue. Une tenue civile hivernale adaptée au championnat est autorisée pour les cadets. La tenue de combat ou la tenue de combat de la Marine d’hiver doit être portée par les Officiers CIC embauchés pour encadrer le championnat. La tenue civile ou militaire hivernale est autorisée pour les entraîneurs.

1. Solde et réclamation. L’entraîneur de l’équipe de biathlon du CC/Esc recevra deux journées de solde pour la fin de semaine et aura droit à l’indemnité de déplacement. Dans le mois avant le championnat, le directeur de SB entrera en contact avec les entraîneurs pour valider leur participation afin que la demande de réclamation soit produite et soumise à l’équipe du J8 Réclamations. Au plus tard sept jours suivants le championnat, il est de la responsabilité de chaque membre du personnel de soumettre sa feuille de solde par courriel à l’O Entr Rég à alexandre.cote@cadets.gc.ca et son CDT-114 par courriel à l’équipe du J8 Réclamations à MDN.CJRURSCEstJ8ReclamationsCJRRCSUEasternJ8Claims.DND@forces.gc.ca.

1. Soins destinés aux cadets. Chaque cadet doit obligatoirement avoir en sa possession une carte d’assurance-maladie valide advenant la nécessité de faire appel à des soins médicaux d’urgence.

1. Les cadets qui prennent des médicaments sur ordonnance doivent apporter la quantité requise et avoir en mains des instructions précises quant à leur administration adéquate pour des raisons de sécurité. Les cadets sont responsables de leurs propres médicaments et doivent être autonomes dans la gestion de ceux-ci.

1. Pour les cadets portant des lunettes, il est conseillé d’apporter avec eux une deuxième paire de lunettes, car ils ne pourront pas faire remplacer ou réparer leurs lunettes pendant l’expédition, ni même se faire rembourser advenant un bris. Les lunettes doivent obligatoirement être pourvues de sangles de retenue. En ce qui concerne les verres de contact, le MDN n’assume aucune responsabilité en cas de détérioration ou de perte.

1. Politique – usage du tabac. Conformément à l’OAIC 13-22, l’usage de tabac est interdit durant le championnat.

1. Politique relative aux drogues et à l’alcool. Conformément à l’OAIC 13-23, la consommation de drogue ou d’alcool est interdite durant le championnat.

1. Mesures de santé publique (MSP). Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 ne doit pas se présenter au championnat.

1. Communication. Pour toute question concernant le championnat, veuillez communiquer avec le directeur du SB Québec et Chaudière-Appalaches au 418 455-3537 ou par courriel à michel.gasseau@cadets.gc.ca.

Le Commandant du SB Québec et Chaudière-Appalaches,

// Signature électronique //

Capt Michel Gasseau

 Annexe A Horaire du championnat

 Annexe B Autorisation de transport

Liste de distribution

Exécution

Cmdt CC/Esc (39)

Personnel du SB Québec et Chaudières-Appalache (8

Infohrmation

O Entr Rég

O Entr Z

Annexe A

 (Dir SB Québec)

15 janvier 2024

# HORAIRE DU CHAMPIONNAT

|  |  |
| --- | --- |
| HEURE  | DESCRIPTION  |
|  | Vendredi 2 février 2024  |
| 19h00  | Départ des autobus  | Bus departs  |
| 21h00  | Ouverture du bureau  | Offices opens  |
| 23h30  | Silence et extinction des lumières  | Silence and extinction of lights  |
|  | Samedi 3 février 2024  |
| 6h30  | Début des déjeuner  | Breakfast begins  |
| 7h45  | Début des navettes et montages du CMB  | Shuttle begin and stadium set up  |
| 9h15  | Réunion des entraîneurs  | Coaches` meeting  |
| 8h30-9h30  | Distribution des skis  | Ski distribution  |
| 10h00  | Ouverture du champ de tir  | Range opens  |
| 10h00-15h00  | Entraînement non-officiel  | No official training  |
| 15h15  | Fermeture du champ de tir  | Renage closes  |
| 16H15  | Début des navettes  | Shuttle begin  |
| 16h30-18h00  | Souper  | Diner  |
| 22h00  | Silence et extinction des lumières  | Silence and extinction of lights  |
|  | Dimanche 4 février 2024  |
| 6h00  | Début des déjeuner  | Breakfast begins  |
| 7h30  | Début des navettes et montage CMB  | Shuttle begin ans stadium set up  |
| 8h30  | Distribution des dossards  | Bib distribution  |
| 8h30-9h45 | Ouvertures des pistes  | Trail open  |
| 9h00-9h45  | Zérotage officiel  | Official zero  |
| 9h45 | Fermeture des pistes de ski  | Trail close  |
| 10h00-12h30  | Début Compétition garcon Début Compétition fille  | Start competition boysStart compétition girl  |
| 13h40  | Ménage des cubiucles  | Cubicule clean up  |
| 14H45 | Cérémonie de récompenses | Awards Ceremony  |
| 15h30 | Départ des navettes | Start the shuttles |
| 17h30  | Distribution des box-lunch et départ  | Distribution per box-lunch and departure  |

Annexe B

1087-20-3 (Dir SB Québec)

15 janvier 2024

AUTORISATION DE transport

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Autorisation  | CC/Esc  | Notes  |
| Parents/covoiturage  | S/O  | S/O  |
| Location de véhicule 7 passagers  | S/O  | La location peut être effectuée par l’entraîneur (remboursement via CDT-114) ou loué par le CC/Esc (remboursement via CDT-135). Veuillez entrer en contact avec l’O Entr Rég, la Capt Alexandre C¸oté alexandre .cader@cadets.gc.ca pour valider le choix.  |
| Autobus  | 260-544-761-2591-2625-2648-2820-2847-2898 | Le plan de transport sera établi en fonction des inscriptions dans Forteresse et vous sera fourni par courriel prochainement.  |